



**ASSOCIATION DE PREVENTION
DES GRESILLONS (A.P.G.)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2011

SCP GVA

Société Civile Professionnelle
de Commissaires aux Comptes
inscrite à la Compagnie de Paris,
au capital de 4 800 €
BP 2115

105, avenue Raymond Poincaré
75771 PARIS CEDEX 16
Téléphone : +33 (0)1 45 00 76 00
Télécopie : +33 (0)1 45 00 40 10
e.mail : info@gva.fr
SIRET : 347 496 788 00022
NAF : 6920 Z
T.V.A. : FR 45 347 496 788
Membre d'UHY,
Association Internationale
de cabinets indépendants
d'audit et de conseil
Membre Indépendant
du Groupement Différence



**ASSOCIATION DE PREVENTION
DES GRESILLONS (A.P.G.)**

Association régie par la loi de 1901

**46, rue Paul-Vaillant COUTURIER
92230 GENNEVILLIERS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association de Prévention des Grésillons, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

SCP GVA

Société Civile Professionnelle
de Commissaires aux Comptes
inscrite à la Compagnie de Paris,
au capital de 4 800 €
BP 2115

105, avenue Raymond Poincaré
75771 PARIS CEDEX 16
Téléphone : +33 (0)1 45 00 76 00
Télécopie : +33 (0)1 45 00 40 10
e.mail : info@gva.fr
SIRET : 347 496 788 00022
NAF : 6920 Z
T.V.A. : FR 45 347 496 788
Membre d'UHY,
Association Internationale
de cabinets indépendants
d'audit et de conseil
Membre Indépendant
du Groupement Différence

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ La note de l'annexe, relative aux « Autres informations significatives » des « Règles et méthodes comptables », mentionne les opérations comptables intervenues sur l'exercice 2011 suite aux conclusions du contrôle du compte administratif de l'exercice 2010 par les services du Conseil Général.

Dans le cadre de nos travaux sur la présentation d'ensemble des comptes, nous avons revu le caractère pertinent des informations fournies dans les notes de l'annexe afférentes à ces opérations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

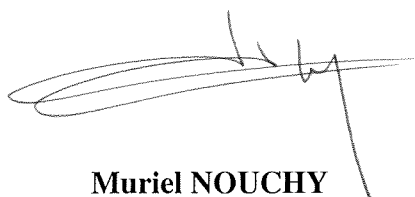
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 11 Juin 2012

Le Commissaire aux Comptes

SCP GVA



Muriel NOUCHY



Philippe BASCHET

ETATS FINANCIERS

Etats de Synthèse



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/11	Net au 31/12/10
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 147	1 147		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	87 154	64 790	22 364	18 984
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	104		104	104
ACTIF IMMOBILISE	88 405	65 937	22 468	19 088
Stocks				
Matières premières et autres approv.				1 596
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	78 520		78 520	66 921
Divers				
Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	89 524
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	215 993		215 993	283 467
Charges constatées d'avance	11 272		11 272	2 325
ACTIF CIRCULANT	405 786		405 786	443 832
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	494 190	65 937	428 253	462 920



Bilan

	Net au 31/12/11	Net au 31/12/10
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	95 432	95 432
Report à nouveau	-10 619	-4 070
RESULTAT DE L'EXERCICE	35 215	90 919
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	120 028	182 280
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	128 187	131 499
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	128 187	131 499
Fonds dédiés sur subventions	13 812	13 812
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	13 812	13 812
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	166	358
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	166	358
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 410	18 585
Dettes fiscales et sociales	141 292	116 302
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	360	83
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	166 227	135 329
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	428 253	462 920

GVA

Compte de résultat

	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	Variation absolue (montant)
Ventes de marchandises			
Production vendue			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	1 011 898	981 409	30 489
Reprises et Transferts de charge	53 422	7 321	46 101
Cotisations			
Autres produits	21 569	13 999	7 570
Produits d'exploitation	1 086 888	1 002 729	84 160
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières			
Variation de stock de matières premières		-1 596	1 596
Autres achats non stockés et charges extern	155 049	158 450	-3 400
Impôts et taxes	59 494	48 264	11 230
Salaires et Traitements	552 169	463 133	89 036
Charges sociales	282 898	242 139	40 759
Amortissements et provisions	7 143	7 561	-418
Autres charges			
Charges d'exploitation	1 056 754	917 950	138 804
RESULTAT D'EXPLOITATION	30 135	84 779	-54 644
Opérations faites en commun			
Produits financiers	5 060	1 418	3 642
Charges financières			
Résultat financier	5 060	1 418	3 642
RESULTAT COURANT	35 195	86 197	-51 002
Produits exceptionnels	20	1 261	-1 241
Charges exceptionnelles		512	-512
Résultat exceptionnel	20	749	-729
Impôts sur les bénéfices			
Report des ressources non utilisées		3 973	-3 973
Engagements à réaliser			
EXCEDENT OU DEFICIT	35 215	90 919	-55 704
Contribution volontaires en nature			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Total contribution volontaires (produit)			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite			
Personnel bénévole			
Total contribution volontaires (charge)			

Annexe

ANNEXE



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : APG

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31/12/2011, dont le total est de 428 253 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 35 215 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- la loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983

les règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2011 ont été établis et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, et dans le principe de prudence en regard des règles du PCG avec les adaptations spécifiques prévues par le règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 et 10 ans
- * Matériel de transport (occasion) : 3 ans
- * Matériel de bureau et informatique: 3 et 5 ans
- * Matériel éducatif : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les subventions comptabilisées par l'association reposent sur les conventions de subventions signées entre l'association et ses financeurs. Le solde de la subvention DVS 2011 non encore réglée en totalité à la clôture de l'exercice s'élève à 49 969 euros. Il correspond à 5% du montant de cette même subvention. Le versement doit normalement intervenir après examen du compte administratif par les services du Conseil Général.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Autres informations significatives

* Volontariat associatif

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés n'est pas communiqué pour des raisons de confidentialité.

* Conclusions du contrôle du compte administratif

Les services du Conseil Général, lors du contrôle du compte administratif 2010, ont décidé de ne pas verser le solde de la subvention 2010 de 48 585 euros. Des dépenses ont été rejetées pour 1 893 euros et le solde de l'excédent constaté au Compte Administratif soit 48 882 euros a été affecté à des provisions retraite, contrat de professionnalisation, formation, travaux et évaluation interne.

* Engagement retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière.

Le départ en retraite de la directrice au 31/12/2011 a entraîné la reprise de la provision retraite pour un montant de 31 000 euros. Le solde de la provision au 31/12/2011 est de 5 000 euros. L'évaluation des indemnités de départ en retraite sur la base de départ en retraite en 2012 est de 6 264 euros. ces indemnités seraient soumises à charges sociales et fiscales.

* Fonds dédiés

Il n'a pas été comptabilisé de mouvement en fonds dédiés en 2011.



Règles et méthodes comptables

* Effectif

L'association a salarié 21 personnes au cours de l'année, correspondant à 18 ETP.
Au 31/12/2011, le personnel se décompose comme suit :

- 3 cadres
- 14 non cadres (technicien)
- 1 contrat de professionnalisation



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 147			1 147
Immobilisations incorporelles	1 147			1 147
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménagements divers	44 197			44 197
- Matériel de transport	5 397			5 397
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 037	10 523		37 560
Immobilisations corporelles	76 631	10 523		87 154
- Participations évaluées par mise en				
- Prêts et autres immobilisations financières	104			104
Immobilisations financières	104			104
ACTIF IMMOBILISE	77 882	10 523		88 405

GVA

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 147			1 147
Immobilisations incorporelles	1 147			1 147
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménagements divers	34 431	1 743		36 174
- Matériel de transport	1 054	1 799		2 853
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 162	3 600		25 763
Immobilisations corporelles	57 647	7 143		64 790
ACTIF IMMOBILISE	58 794	7 143		65 937

Actif circulant



Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 89 896 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	104		104
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	78 520	78 520	
Charges constatées d'avance	11 272	11 272	
Total	89 896	89 792	104
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PERSONNEL PROD.A RECEVOIR	35
DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	22 643
Total	22 678



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	145 311	48 882	52 194		141 998
Total	145 311	48 882	52 194		141 998
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			52 194		
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 166 227 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	166	166		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 410	24 410		
Dettes fiscales et sociales	141 292	141 292		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	360	360		
Produits constatés d'avance				
Total	166 227	166 227		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	7 388
PROV CONGES PAYES	39 995
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	52
PROV CH.SOC/CONGES PAYES	19 997
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	2 368
Total	69 800

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	11 272		
Total	11 272		



Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 1 307 heures dont 1 307 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

